

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VIOLAY**

Séance du 17 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 17 septembre à 20 heures,  
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.  
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

CHAVEROT Véronique	SERRAILLE Joëlle
PALAIS Jean-Claude	LANGE Audrey
POIRON Jean-Pierre	GIROUD Marc
ESCOFET Danièle	LAURENT Michel
COLLON Colette	MUZELLE Robert
BISSAY David	

Excusés :

SERRAILLE Joëlle : pouvoir à COLLON Colette  
DENIS Chantal : pouvoir à GIROUD Marc  
CHAVEROT Gilbert : pouvoir à LANGE Audrey  
MESSAOUDI-PERRET Merryll : LAURENT Michel

Désignation du secrétaire de séance : Dany ESCOFET

**2024.07.01**

**Objet : Pôle enfance - jeunesse**

**Approbation des marchés à procédure adaptée passés avec les entreprises**

Vu le code des marchés publics et notamment les articles 26-II et 28 ;  
Vu, la délibération (2024.04.05) du 14 mai 2024 approuvant l'APD ;

Le Maire rappelle qu'une consultation des entreprises, sous la forme d'une procédure adaptée, a été lancée le 25 Juin 2024.

Un avis d'appel public à la concurrence a été affiché au lieu habituel en Mairie, mis en ligne sur le site de la commune [www.violay.fr](http://www.violay.fr) et a été adressé au journal d'annonces légales « L'ESSOR » le 28 juin 2024. Il a été dématérialisé sur la plateforme [www.CG42.marchespublics.fr](http://www.CG42.marchespublics.fr) le 25 juin 2024, pour une remise des plis le 16 juillet 2024 avant 12h00.

Le dossier de la consultation était téléchargeable sur cette plateforme.

Les critères de jugement des offres étaient les suivants :  
Offre économiquement la plus avantageuse en considérant les critères suivants :  
1 – Prix des prestations : 40%  
2 – Valeur technique de l'offre 60% .

Les plis ont été ouverts sous le contrôle du maire et transmis à la maîtrise d'œuvre pour une analyse.

Le Maire présente les tableaux d'analyse des offres remis par la maîtrise d'œuvre, aux membres du Conseil municipal,

Après examen des documents et délibération, le Conseil municipal décide :

⇒ d'attribuer les marchés de travaux relatifs à l'opération « Pôle enfance jeunesse » aux entreprises suivantes :

Lot	Nature du Lot	Entreprise Proposée	Montant de l'offre HT Après négociations
<i>Lot 1 :</i>	DESAMIANTAGE - DEMOLITIONS	<i>STE ST ROMAIN ENTREPRISE</i>	30 483.23 €
<i>Lot 2 :</i>	TERRASSEMENTS - VRD	<i>CYRIL DELOMBRE TP</i>	96 426.95 €
<i>Lot 3 :</i>	GROS OEUVRE	<i>SAS FUYATIER</i>	288 147.10 €
<i>Lot 4 :</i>	OSSATURE ET CHARPENTE BOIS – BARDAGE – BOIS – TRAITEMENT DE CHARPENTE – COUVERTURE TUILE – ZINGUERIE	<i>MENUISERIE CHARPENTE EXTRAT</i>	132 098.70 €
<i>Lot 5 :</i>	ETANCHEITE - ZINGUERIE	<i>SOPREMA</i>	34 087.78 €
<i>Lot 6 :</i>	MENUISERIE EXT ALU VITREES OCCULATIONS	<i>B'ALU</i>	96 126.90 €
<i>Lot 7 :</i>	METALLERIE	<i>SARL CHATRE</i>	45 251.08 €
<i>Lot 8 :</i>	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	<i>SARL ARTISANS DU BOIS</i>	64 275.72 €
<i>Lot 9 :</i>	PLATRERIE – ISOLATION – FAUX -PLAFOND - PEINTURES	<i>BELERINE AMENAGEMENT</i>	148 363.36 €
<i>Lot 10 :</i>	<i>(Lot infructueux)</i>	<i>/</i>	<i>/</i>
<i>Lot 11 :</i>	SOLS SOUPLES	<i>APM 42 / FP REVETEMENTS DE SOLS</i>	28 326.56€
<i>Lot 12 :</i>	ENDUITS DE FACADES	<i>FERNANDES FACADES</i>	49 631.14 €
<i>Lot 13 :</i>	EQUIPEMENTS DE CUISINE	<i>ETS MOREL</i>	15 151.21 €
<i>Lot 14 :</i>	<i>(Lot infructueux)</i>	<i>/</i>	<i>/</i>
<i>Lot 15 :</i>	ELECTRICITE – COURANTS FORTS ET FAIBLES	<i>SM BERTHOLON ELECTRICITE</i>	130 469.54 €
<i>Lot 16 :</i>	SONDES GEOTHERMIQUES VERTICALES	<i>CLEMENT- GOURBIERE</i>	52 100.00 €
<b>MONTANT TOTAL H.T. en €</b>			<b>1 210 939.27 €</b>

⇒ d'autoriser Madame le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises mentionnées ci-dessus, aux conditions financières évoquées ;

⇒ de l'autoriser à signer tout document relatif à cette attribution de marché de travaux

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance :  
Danièle ESCOFET



A VIOLAY, le 17 septembre 2024,

Le Maire,  
Véronique CHAVEROT.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203341-20240917-20240701-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2024  
Publication : 16/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code Général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le 24 septembre 2024.

Madame le Maire

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de LYON situé au 184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cédex 03, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).